

Image not found or type unknown



## Attestation accord de prêt non présenté dans les délais

Par **Kikounette**, le **05/03/2021** à **18:46**

Bonjour,

Je n'arrive pas à obtenir l'attestation d'accord de prêt de la part de la personne intéressée par l'achat de mon bien immobilier ; la date butoire spécifiée sur le compromis est dépassée.

Puis-je résilier ce compromis mettant ainsi un terme à cette vente ?

Merci pour votre réponse